



DECISION N° 091 /SEPMBPE/DGD du 06 OCT. 2020
Portant nomination des membres du Comité d'Audit

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu** la Directive n°1/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;
- Vu** la Loi n°64-291 du 01 Août 1964 portant Code des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n° 2020-456 du 13 mai 2020 et n° 2020-601 du 03 août 2020 ;
- Vu** le Décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le Décret n° 2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre de la défense ;
- Vu** le Décret n° 2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le Décret n°2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel-Major Da Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu** l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** la Décision n° 134/SEPMBPE/DGD du 18 octobre 2018 portant création, composition attributions et fonctionnement du Comité d'Audit au sein de la Direction Générale des Douanes, telle que modifiée par la décision n° 029/SEPMBPE/DGD du 11 mars 2019 ;

D E C I D E

- Article 1 : sont nommés membres du Comité d'Audit, les fonctionnaires des Douanes dont les noms suivent :
- **Col. Karim COULIBALY (Mle 200 255-W)**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Inspecteur Général des Douanes ;
 - **Col. KAKE Lucien (Mle 152 351-H)**, Administrateur Général des Services Financiers, Conseiller Spécial du Directeur Général ;
 - **Col. YOMAN Epse YAO-N'DRE Jeanne Hortense N'guessan (Mle 231 719-H)**, Administrateur Général des Services Financiers, Conseiller Spécial du Directeur Général ;
 - **Monsieur THIA Labi Dominique (Mle 164 234-Y)**, Ingénieur Général d'Informatique, Conseiller technique du Directeur Général ;
 - **Col. AKE Aboa Barthelemy Léopold (Mle 245 137-Y)**, Administrateur Principal des Services Financiers, Conseiller Technique du Directeur Général ;
 - **Col. ADOU Adingra Remy (Mle 229 739-K)**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Chef de Division de l'Audit Interne ;
 - **Monsieur KAHOU Bi Zah Alphonse (Mle 278 868-W)**, Ingénieur Principal Statistique Economie, Inspecteur des Services Douaniers.

Article 2 : les membres du Comité d'Audit perçoivent des émoluments sous forme de jetons de présence, pour leur participation aux activités du Comité.

Article 3 : l'Inspecteur Général des Douanes est chargé de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

- MBPE/Cab	1
- IGD	1
- Toutes Directions Douanes... 1	
- Intéressés.....	7

